



3 décembre 2019. Colloque sur le thème des « 70 ans de relations interparlementaires et de coopération bilatérale entre la France et les Pays-Bas ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mardi 3 décembre 2019 - 70^e anniversaire
du groupe interparlementaire d'amitié
France - Pays-Bas
Interventions de M. Jean-Jacques LOZACH, président**



3 décembre 2019. Colloque sur le thème des « 70 ans de relations interparlementaires et de coopération bilatérale entre la France et les Pays-Bas ».

■ Groupe interparlementaire d'amitié France – Pays-Bas

Le Secrétaire exécutif

Ouverture du colloque sur le thème des « 70 ans de relations interparlementaires et de coopération bilatérale entre la France et les Pays-Bas »

Monsieur le Sénateur de la Première Chambre des États généraux des Pays-Bas,
Messieurs les Ambassadeurs,

Chers collègues,

Chers amis,

Je vous remercie, toutes et à tous, d'honorer par votre présence ce colloque que le groupe interparlementaire d'amitié France – Pays-Bas a souhaité organiser pour célébrer le 70^e anniversaire de sa création en 1949.

Si les missions du Parlement en général et du Sénat en particulier sont au moins connues du public pour leurs rôles dans le vote de la loi et le contrôle de l'action du Gouvernement, il est un domaine plus méconnu qui est celui de la diplomatie parlementaire.

Avant de lancer le programme du colloque et pour mieux situer le rôle des groupes interparlementaires d'amitié, je vous propose de débuter par un rappel historique de la création des groupes d'amitié.

Institutionnalisés au Sénat après la Seconde Guerre mondiale, les groupes interparlementaires d'amitié sont aujourd'hui des acteurs de la présence du Sénat à l'international et de l'influence française dans le monde.

Le Sénat compte 78 groupes interparlementaires d'amitié (18 groupes régionaux, et 60 groupes « monopays ») et 4 groupes d'information internationale, établissant ainsi des liens avec les assemblées parlementaires et les institutions politiques de plus de 190 États.

A l'origine, l'objectif était de regrouper au sein d'une structure stable, et sur la base de la liberté d'adhésion, les sénateurs souhaitant établir et approfondir des liens d'amitié avec leurs collègues d'un pays déterminé. Leurs activités se sont diversifiées, notamment en direction :

- de la coopération interparlementaire et de la coopération décentralisée ;
- de l'appui aux entreprises françaises à l'étranger ;
- de la francophonie ;
- du rayonnement culturel ;
- du dialogue avec les Français expatriés.

Les groupes d'amitié se posent en interlocuteur des échanges interparlementaires avec les « pays amis », aussi bien sur le plan politique et institutionnel que culturel, social ou économique.

Il faut toutefois signaler que la terme de « diplomatie parlementaire » ne doit pas entrer en concurrence avec la « Diplomatie » en tant que telle qui reste le « domaine réservé » et régalién de l'exécutif. Ainsi, les groupes d'amitiés s'attachent à préserver dans leur composition l'équilibre politique du Sénat et à ne pas faire prévaloir les considérations de politiques intérieures dans les échanges interparlementaires.

Dans ce cadre, outre les activités de déplacements et d'accueils institutionnels, sont régulièrement reçues au Sénat des visites organisées dans le cadre de programmes de personnalités d'avenir, de jeunes talents, d'universités et d'entreprises.

Les premiers groupes d'amitié ont été créés au Sénat à partir de 1947 avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique et la Suisse.

Constitué en 1949, le groupe France – Pays-Bas figure donc parmi les cinq groupes les plus anciens du Sénat, après ceux. Suivront l'Italie en 1950, l'Amérique latine et le Canada en 1951, puis l'URSS en 1957 et l'Allemagne en 1961.

L'essor des groupes d'amitié a connu deux accélérations, dans les années 60 avec l'accession à l'indépendance de nombreux États, puis le démantèlement du Bloc de l'Est à partir de 1991.

Pour ce qui concerne notre groupe France – Pays-Bas, sa création a été datée dans les archives du Sénat au 1^{er} avril 1949 à la demande du Sénateur de la Charente, M. Pierre MARCILHACY, dont l'épouse était de nationalité néerlandaise.

Très vite, les relations interparlementaires se sont instaurées entre les deux pays :

- En 1953, la première mission d'information qui s'est déplacée aux Pays-Bas a porté sur les problèmes posés par l'aménagement du territoire et l'organisation du commerce extérieur ;
- Puis les déplacements se sont régulièrement succédés en 1954, 1957 (au sujet de la politique agricole commune) et 1958 sur la radio et la télévision.

Cette pratique perdure aujourd'hui et l'on peut dire, sous le contrôle de nos Ambassadeurs respectifs, que nos missions d'information restent très « friande » des déplacements aux Pays-Bas qui permettent en 3 heures de confronter et étudier les politiques publiques sur de très nombreux sujets qu'il s'agisse de la simplification des formalités des entreprises ou de la gestion des événements climatiques dont on sait qu'il s'agit d'un axe stratégique de la politique néerlandaise.

Ce dialogue est toujours très instructif car il illustre les différences d'approches de nos deux pays face à des problèmes similaires : les migrations de population, les concepts de tolérance et de laïcité, la lutte contre le trafic de stupéfiants, le traitement de la délinquance des mineurs, et d'autres sujets très nombreux.

Un dépliant vous a été distribué pour vous illustrer les activités du groupe d'amitié au cours de ces dernières années. Y figure en bonne place, la réception au Sénat du Roi Willem-Alexander et de la Reine Maxima en 2016.

A cet égard, les historiens pourront relever les destins croisés de nos deux pays :

- D'une République, les Pays-Bas sont devenu Royaume et plus précisément une monarchie constitutionnelle ;
- En miroir, la Révolution française a remplacé une monarchie par une République.

Pour autant, nos destins demeurent communs, en témoignent nos drapeaux entourant celui de l'Union européenne dont nos deux pays sont fondateurs.

Monsieur le Sénateur, cher Joris BACKER,

Permettez-moi au nom de mes collègues de vous souhaiter la bienvenue au Sénat et de vous remercier de nous faire l'amitié de votre présence.

Il s'agit d'ailleurs d'un retour puis que vous étiez déjà venu à notre rencontre en mars dernier avec une délégation de votre commission des affaires européennes.

Vous êtes Sénateur depuis 2011 au sein du groupe politique des démocrates D66 et vous représentez aujourd'hui la Première Chambre des États généraux à la demande de votre nouveau président, M. Jan Anthoine BRUIJN.

Avant de vous donner la parole pour nous parler du rôle du Sénat néerlandais, je tiens à remercier mes collègues ici présents ainsi que nos orateurs qui interviendront dans la suite du programme :

- Pieter de GOOIJER, ambassadeur des Pays-Bas en France, et M. Luis VASSY, ambassadeur de France aux Pays-Bas, pour nous présenter un panorama croisé de la coopération bilatérale ;
- Puis Mme Sonja JANMAAT, directrice du collège néerlandais de la cité internationale universitaire de Paris, et M. Thomas PERRIN, directeur du Réseau franco-néerlandais, pour présenter des exemples de coopération franco-néerlandaise dans le domaine universitaire et la recherche.
- Chers collègues et chers participants, vous pourrez également intervenir à l'issue de ces présentations.

Cher Joris BACKER, je vous donne la parole.

Suite du programme du colloque

- **Panorama croisé de la coopération bilatérale**, M. Pieter de GOOIJER, ambassadeur des Pays-Bas en France, et M. Luis VASSY, ambassadeur de France aux Pays-Bas ;
- **Présentation d'exemples de coopération franco-néerlandaise dans le domaine universitaire et la recherche**, Mme Sonja JANMAAT, directrice du collège néerlandais de la cité internationale universitaire de Paris, et M. Thomas PERRIN, directeur du Réseau franco-néerlandais (*présentations powerpoint*) ;
- **Échange de vues avec les membres du groupe d'amitié et les participants**.
- **18 heures 30**: Rafraîchissement à la buvette des parlementaires.
- **19 heures**: Visite du Palais du Luxembourg (salle du livre d'or, salle des Conférences, bibliothèque, hémicycle, escalier d'honneur) et fin du programme des participants au colloque.

Pour mémoire : Séquence parlementaire :

- **À partir de 20 heures**: dîner des parlementaires, ambassadeurs et orateurs (Restaurant du Sénat).



3 décembre 2019. Colloque sur le thème des « 70 ans de relations interparlementaires et de coopération bilatérale entre la France et les Pays-Bas ».

Jean Pouch, conseiller, secrétaire exécutif du groupe interparlementaire France - Pays-Bas
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 - Téléphone : 01 42 34 32 95 - portable : 06 88 59 19 85- j.pouch@senat.fr